

Sécurité : écoutons les gens de terrain !

L'affaire Achraf, du nom de ce chef présumé d'un réseau terroriste que la Suisse a failli laisser filer, est symptomatique de notre isolement matière de lutte contre la criminalité transfrontalière. Diverses enquêtes sont certes en cours sur ce qui apparaît au premier abord comme un sérieux « bug » en matière de communication entre services fédéraux. Mais il ne fait pas de doute que la non appartenance de la Suisse à l'espace Schengen, qui nous interdit l'accès au pot commun de renseignements que constitue le SIS (Schengen Information System), a également joué son rôle.

Avec ses 11 millions de données en matière de criminalité, le SIS constitue la pièce maîtresse de la coopération policière en Europe. Il est accessible directement, en tout temps, ce qui facilite grandement l'identification de personnes ou d'objets suspects. Ce système est beaucoup plus rapide qu'Interpol, où la diffusion d'un avis de recherche prend des semaines. Notre pays n'ayant pas accès au SIS, que ce soit pour le consulter ou pour l'alimenter, de nombreuses personnes recherchées dans l'UE passent entre les mailles du filet alors qu'elles se trouvent en Suisse, et inversement.

Si les douaniers ne font plus le pied de grue dans leurs guérites aux frontières des pays de l'espace Schengen, il ne faut pas en déduire que les contrôles ont disparu. La vigilance a été renforcée aux frontières extérieures, ainsi que dans les ports et les aéroports. Les contrôles fixes, peu efficaces, ont été remplacés par des contrôles mobiles dans les zones frontalières, beaucoup plus dissuasifs. La Suisse pourrait facilement s'adapter à ce système. Actuellement, une part minime du trafic (2 à 3%) qui passe la frontière suisse est contrôlée de près. Et près de la moitié des forces douanières suisses sont déjà engagées dans des contrôles mobiles. Elles bénéficieraient grandement d'un accès au SIS.

Outre l'accès à la base de données SIS, l'accord de Schengen prévoit encore diverses mesures pour améliorer la coopération policière. Il règle notamment les conditions du droit de poursuite et de surveillance de délinquants sur le territoire d'un autre Etat. Plus les pays européens seront performants dans leur lutte contre la criminalité transfrontalière, plus la Suisse apparaîtra comme un refuge pour les personnes concernées. Cité par Swissinfo,

M. Laurent Moreillon, Professeur à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne, estime que, dans le cas Achraf, l'accès au SIS aurait pu faire la différence : « je pense qu'avec le système de Schengen, les choses se seraient mieux passées. Cette personne aurait été signalée aux différentes autorités de police. Et probablement confondue plus tôt. »

Notre sécurité est une chose trop sérieuse pour la confier aux idéologues de partis. Mieux vaut écouter les gens de terrain qui savent de quoi ils parlent !

Jean-Claude Chappuis